



Calendrier des inspections pour les projets résidentiels et toutes les démolitions

Veuillez noter qu'à compter du lundi **2 mai 2016**, la Ville de Saint John exigera que les détenteurs du permis demandent, par téléphone, des inspections pour tous les projets résidentiels de rénovation et de construction ainsi que pour tous les projets de démolition, et ce, pour les permis émis à partir du 2 mai 2016. Toutes les inspections requises pour votre projet seront inscrites sur le permis émis.



Prendre un rendez-vous pour l'inspection requise

Si votre projet de construction ou de démolition régi par un permis est prêt pour l'inspection requise, vous devez prendre les dispositions pour qu'un inspecteur de la Ville inspecte les travaux. Pour ce faire, composez le **506-658-2911** pour prendre rendez-vous. Il y a deux plages pour les rendez-vous : le matin (entre 9 h et 12 h) ou l'après-midi (entre 13 h et 16 h). Les inspections auront lieu dans les deux jours ouvrables suivant la demande, sous réserve de la disponibilité de l'inspecteur. Veuillez noter que les demandes d'inspection doivent être reçues avant 15 h le jour précédant l'inspection demandée.

Si vous devez annuler une inspection prévue, veuillez nous téléphoner et fournir tous les renseignements nécessaires. Les inspections ne peuvent pas être annulées après 15 h le jour précédant l'inspection demandée.

Si vous ne nous téléphonez pas pour prendre rendez-vous pour l'inspection requise et que les travaux ont été recouverts, vous pourriez devoir les découvrir. Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer si des inspections supplémentaires sont nécessaires pour examiner les travaux. **Rappel : Si les travaux sont entamés avant l'émission du permis, les frais de permis pour votre demande seront doublés.**

Pour tous les projets, nous vous invitons fortement à rencontrer votre inspecteur avant la construction. Ces réunions contribuent au bon déroulement du projet de construction. Utilisez votre numéro d'identification personnel (NIP) sur Click2Gov pour connaître l'état de votre demande de permis et le résultat des inspections.

Fournissez les renseignements suivants lorsque vous prenez un rendez-vous pour une inspection:



Votre nom et le numéro de téléphone où nous pouvons vous joindre



Le numéro du permis de construction



Le numéro et l'adresse municipale du chantier



Le type d'inspection requise



La date demandée pour l'inspection